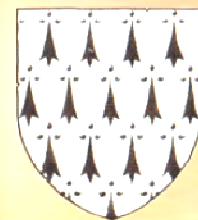




L'Hermine



Bulletin du Prieuré Saint-Louis

« Potius mori quam foedari »

Saint Emilien, l'évêque méconnu

La future église Saint Emilien de Nantes va bientôt ouvrir ses portes et sa bénédiction aura lieu le samedi 7 décembre. Si c'est une joie pour chaque fidèle que de revenir à son lieu de culte dans un véritable temple et non plus dans une salle aménagée, il est bon de redécouvrir ce saint évêque de Nantes qui a été quelques peu occulté par l'histoire et mis de côté de la liturgie locale depuis 1967.

La messe romaine

Si la messe « en français » a chassé indûment la messe latine en 1969, rappelons qu'au XIX^e la messe a été quelque peu malmenée en France par les gallicans puis restaurée progressivement dans les différents diocèses, suite au mouvement lancé par Dom Guéranger vers 1840. A Nantes, on trouvait un mélange de rite romain et poitevin qui ne satisfaisait personne, quand en 1852, Mgr Jaquemet, qui semblait pourtant jusqu'ici assez gallican, se laissa convaincre pour ce rétablissement. Il fut largement encouragé en ce sens par ses chanoines. Monseigneur en profite pour ordonner des recherches historiques afin de mettre au point le calendrier diocésain. L'enjeu est en effet de restaurer l'unité liturgique de l'Eglise tout en conservant un juste sens des particularités locales, qui se traduisait spécialement par la célébration des saints locaux. Un travail de fond est donc effectué, dont le résultat fut salué en 1857 par le Vatican comme étant un modèle pour les autres diocèses français en raison de sa sage fidélité aux traditions liturgiques. En 1858, l'évêque de Nantes restaure donc la liturgie romaine dans son diocèse pour le bien de tous et à la grande joie des ultramontains, et le renouveau des études historiques a permis de mettre en lumière la vie des bienheureux honorés par le culte.



Statue prévue pour la façade de l'église

La redécouverte du saint

Le vicaire général Richard, futur cardinal-évêque de Paris, publie ainsi en 1872 une synthèse « Les saints de l'Eglise de Nantes » et l'abbé Cahour une brochure qui résume le cas de Saint Emilien, ce pasteur oublié car il était mort loin de ses ouailles. Sa mémoire sera solennellement restaurée puisque, le 6 novembre 1859 une procession triomphale de ses reliques en présence de nombreux évêques, édifiera le diocèse, et marquera ce retour à la Rome éternelle chez les fidèles et le clergé.

Emilien fut évêque de Nantes au VIII^{ème} siècle. Comme pour les personnages de ce temps, il faut croiser les différents textes comme les catalogues de martyrs, les chroniques, les légendes (c'est-à-dire : « ce qui doit être lu » et non un recueil de fables), les éléments traditionnels et archéologiques et assurer une certaine critique pour en tirer les informations les plus sûres.

La situation

Ce saint naquit de noble famille, mais son nom laisse penser qu'il était plutôt d'origine gallo-romaine que bretonne pure. Il avait de la famille à Nantes ou ses environs. Il est possible qu'il fut marié

Sommaire

Éditorial (Abbé France)	1
Textes historiques sur Saint Emilien	3
Petit Catéchisme de la Nouvelle Messe	6
Les 300 enfants martyrs de la Basse Loire	10
Pour obtenir des Funérailles traditionnelles	12
Les Activités paroissiales	13
Chronique des mois passés	14
Photos des travaux	15
Carnet Paroissial, Dates	16

avant d'être nommé évêque, il a eu apparemment une expérience guerrière. Il était contemporain de Saint Hermeland, rappelé à Dieu vers 720.

Son passé ne l'a pas empêché d'être apprécié par ses fidèles, puisque son plus ancien historien nous le décrit comme « un homme d'une physionomie agréable, d'une éloquence douce et persuasive, d'une foi vive et ardente ; mais plus remarquable encore par la sainteté de sa vie, la pureté de ses mœurs et toutes ses vertus. Il se distinguait particulièrement par son amour pour Dieu et par sa charité envers les hommes. » (Bollandistes). Après la mort de son prédécesseur, il fut choisi pour évêque de Nantes par un consentement du clergé et du peuple, nous dit sa légende en langue française. A cette époque où Charles-Martel dirigeait les Gaules comme Maire du Palais, et guerroyait en Bavière. Les Sarrasins

avaient entrepris l'invasion de notre patrie. Traversant les Pyrénées, ils remontaient le couloir du Rhône et atteignaient la Bourgogne. Ils assiégeaient la ville d'Autun et menaçaient déjà de remonter sur Sens. La bataille de Poitiers interviendra 7 ans plus tard, lors d'une autre incursion dans l'Ouest du pays.

Le départ

Saisi de douleur devant tant de désastres, Emilien convoque son peuple dans la cathédrale et annonce qu'il marchera lui-même à la tête des volontaires pour aider la ville d'Autun et défendre sa foi. Acclamé par la foule et aidé du comte de Nantes, il réunit des proches et de nombreux étrangers. Après une messe, cette armée de secours se met donc en marche et arrive aux portes de la ville. C'est un premier choc où l'armée bretonne sème le désordre dans le camp des Sarrasins. Puis ils sont accueillis dans la ville, à la grande joie des assiégés. On tente alors une sortie pour briser le siège, alliant les bretons et les bourguignons sous la conduite d'Emilien. C'est une nouvelle victoire et les envahisseurs refluent. Emilien les poursuit avec ses troupes jusqu'à un village où les Sarrasins ont fait la jonction avec leur grande armée qui était à Chalon. Après avoir étrillé l'armée du siège, les chrétiens sont submergés, le saint tué et Autun prise et pillée. Nous sommes le 22 août 725. Cependant, il

semble que cette série de batailles a fait reculer l'armée sarrasine qui ne reviendra que quelques années plus tard. Remarquons également qu'un successeur de saint Emilien sera aux côtés de Charles-Martel dans la bataille de Poitiers.



Fontaine miraculeuse de Saint Emiland

Après la bataille

Le lieu exact de la mort du saint est connu dans le village, qui a pris le nom de Saint Emiland, car il est marqué par une fontaine qui porte son nom, où trône sa statue et où un pèlerinage est organisé chaque année, le dernier dimanche d'août. Ses reliques furent pieusement conservées et l'église du village passa du patronage de Saint Jean-Baptiste à celui de Saint Emiland. On peut encore y vénérer la chasse dans le transept gauche, notamment le chef du saint qui présente une blessure. On y trouve aussi un vitrail des saints Donatien et Rogatien marquant la présence nantaise.

Notons que les reliques ont pu éviter la tourmente révolutionnaire car elles ont été cachées dans le clocher de l'église durant cette période. Deux ans de négociations seront nécessaires avant d'arracher des reliques aux braves fidèles du village de Saint Emiland.

Le transfert des reliques

Si les nantais avaient oublié ce saint, il était directement reconnu par l'évêché d'Autun, qui a étendu sa fête à tout le diocèse. Pie IX avait confirmé ce culte local en 1856. Rome approuva son culte pour Nantes en 1857 et fixa la date du 3 septembre, ce qui correspondra ensuite à la fête de Saint Pie X. Rappelons que le prieuré Saint Louis a reçu l'acceptation du permis de construire de l'église dans sa boîte-aux-lettres le 3 septembre 2015. Quel saint remercier ?

Pour rester dans le domaine de l'anecdote, ajoutons qu'en arrivant à Nantes, en 1858, les reliques du saint seront déposées dans la maison des missionnaires de Saint François, c'est-à-dire... La maison jouxtant la chapelle de l'Immaculée où nous assurons les



Statue de la fontaine

messes dominicales depuis le début des travaux. Clin d'œil de la Providence ?

Les fêtes nantaises de la translation

Il faudra attendre près d'un an pour que s'organise une digne célébration afin de solenniser le transfert de reliques. Trois jours de réjouissances grandioses, du 6 au 8 novembre 1859, soit il y a 160 ans, avec procession, mais surtout un grand sermon du Cardinal Pie dans la cathédrale pour clôturer les festivités. Etaient présents en outre les évêques d'Angers, d'Angoulême, de Blois, de Luçon et d'Amiens, les abbés de la Melleray et de Fongombaut. Il suffit d'écouter le futur Mgr Gay qui a été enthousiasmé par cet évènement : « L'admirable pays, que de foi, que de vie chrétienne ! Depuis Rome, je n'ai jamais rien vu de semblable à la procession qui a eu lieu dimanche... Un clergé immense... Huit évêques... Des palmes, des oriflammes, des lumières de toute sortes, des chants pleins d'accent et d'entrain, un ordre parfait, un auditoire de cinq mille personnes. » Et *l'Espérance du Peuple* ajoute « La beauté d'une pareille fête consiste moins encore dans les pompes extérieures que dans le concours des peuples et dans la part active et sentie qu'ils y prennent. Eh bien, le peuple de Nantes n'est pas resté indifférent et froid devant ces scènes religieuses : il les a suivies d'âme et de cœur. Et une preuve manifeste... C'est qu'il a fallu doubler le parcours de la procession pour satisfaire à ses vœux. »

Le Cardinal Pie

Le sermon de l'évêque de Poitiers est resté dans les annales, non seulement pour avoir honoré le saint mais aussi pour avoir été un appel enflammé à défendre le Christ-Roi. Il faut dire qu'en cette période, Napoléon III a tendance à ne plus soutenir le Pape et la défense de ses

Etats, et le sermon est pris par le gouvernement comme une attaque publique. A Nantes, l'appel est entendu, si bien que de nombreux fidèles iront s'engager comme volontaires, à la suite du général Lamoricière dans l'armée des zouaves pontificaux. Le jeune Joseph-Louis Guérin, séminariste considéré comme un saint, affirmera lui-même avoir été convaincu de défendre le Pape lors de cette solennité : il mourra pour cette cause et mérite les honneurs de l'Eglise. En apprenant l'influence de son sermon, le cardinal Pie écrira : « C'était le vieil évêque soldat et martyr qui revenait vers sa Bretagne pour y allumer le feu sacré des jeunes âmes et susciter une milice de soldats et de martyrs du Pontife-Roy. » Que notre jeunesse actuelle suive cet exemple ! Le futur cardinal Richard n'hésitera pas à affirmer que « le dévouement pour la cause de l'Eglise est la grâce que Dieu a attachée au culte de ce saint » et qu'il pousse en pratique à s'associer aux œuvres qui ont pour but la propagation et la défense de l'Eglise.

Un saint porte des fruits

Ainsi Saint Emilien, ou saint Emiland, a vraiment marqué le diocèse par un retour triomphal après ces siècles d'oubli. L'affirmation de la doctrine du Christ-Roi liée au retour de la liturgie romaine et à la tournure ultramontaine du clergé et des fidèles marquent une réaction nette des chrétiens nantais, et cette influence du saint est tout-à-fait dans la lignée du combat de Monseigneur Lefebvre.

Abbé Bruno France †

Pour l'Immaculée Conception
Dimanche 8 décembre 2019
Procession aux flambeaux

Départ 20h00
du Pont de la Tortière
au Pont Morand

Venez tous !

Renseignements au 02 40 29 48 70

Quelques activités pour préparer Noël

Le dimanche 24 novembre :
Marché de Noël à la Placelière
 avec le stand de la compagnie des anges (confitures et mets fins salés, sucrés), la foire aux vins, gaufres, vin chaud,...

Le samedi 14 décembre :
Crèche vivante à Nantes
 15h00 Place Graslin
 avec plus de 200 acteurs, chorale, trompette, galoubet, flûte, orgue, décors, animaux,...

Lettre du vicaire général d'Autun

L'abbé Bouange, vicaire général, va donner de nombreuses précisions aux enquêteurs nantais, et ne pourra ensuite s'opposer à la demande du transfert de reliques notables vers Nantes.

Je suis heureux, de vous fournir, dès aujourd'hui, les documents que vous désirez sur le saint évêque de Nantes, qui est venu, au VIII^{ème} siècle, défendre notre cité épiscopale contre la fureur des Sarrasins et ajouter, par sa mort glorieuse, le nom bien-aimé d'un martyr, à toutes les gloires sacrées de la Bourgogne.

A quatre lieues d'Autun, en allant vers Chalon, se trouve la paroisse appelée Saint-Jean-de-Luze, ou Luze, ou Luzu, et, depuis on ne sait combien de siècles, appelée Saint-Emiland (Fanum sancti Emiliani). Emilien, Emilan, Emiland, tels sont les noms divers de son saint patron. Le vrai nom est pourtant Ainilianus et plus tard, Emilandus, qui n'est qu'une traduction comparativement moderne du nom français devenu plus vulgaire, Emiland.

Le tombeau du saint Evêque, devenu guerrier pour la défense de sa foi et sa patrie, comme saint Ebbon, évêque de Sens, et tant d'autres de cette époque, existe encore au milieu des nombreux sarcophages où reposent vos généreux compatriotes, morts avec lui sur le plateau de Saint-Jean-de-Luze. Il est couvert par un petit oratoire, comme il le fut depuis le début.

Impossible de découvrir l'origine du culte rendu à saint Emilien, dans le lieu où il succomba victime de son dévouement à défendre la foi contre ses redoutables ennemis, et de sa charité pour la Bourgogne désolée.

Il est certain que son corps fut levé de terre et exalté derrière l'autel majeur de l'église paroissiale, au XI^{ème} siècle. C'était, comme on le sait, la forme de canonisation usitée en ces temps-là, et quoique nous ne possédions plus les procès-verbaux qui durent être faits en détail sur cette grave affaire, impossible de douter qu'aux portes pour ainsi dire de la ville épiscopale, cette exaltation solennelle ait eu lieu autrement que par l'autorité de l'évêque d'Autun, qui avait alors le droit de proclamer les serviteurs de Dieu, dignes du culte public.

Depuis le XI^{ème} siècle, son corps est vénéré dans l'église paroissiale. On en conserve encore la plus grande partie, et notamment le chef sur lequel se trouve la trace visible d'un des coups violents qu'il reçut dans le combat. J'ai fait constater tout récemment, par une enquête canonique sa conservation pendant la Révolution, le nombre et l'état des saints ossements, et cette procédure, comparée

à celle qui fut faite il y a cent et quelques années, a amené la constatation de l'identité parfaite.

Du reste, son culte est, chez nous, *ab immemorabili*, un culte tout-à-fait populaire. Son église a toujours été un lieu de pèlerinage, tant était grande la reconnaissance des Eduens (tribu gauloise locale) pour la charité de ce Pontife, qui était venu de si loin se sacrifier pour les sauver, et tant était vive aussi l'impression qu'avaient produite sa sainteté, son courage et toutes les autres nobles qualités qui le distinguaient.

Son nom est donné encore aujourd'hui à une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, par les parents qui aiment à placer leurs enfants sous son saint patronage.

La confrérie établie par Jacques Hurault, évêque d'Autun, existe encore. Monseigneur se propose de lui rendre son ancienne splendeur.

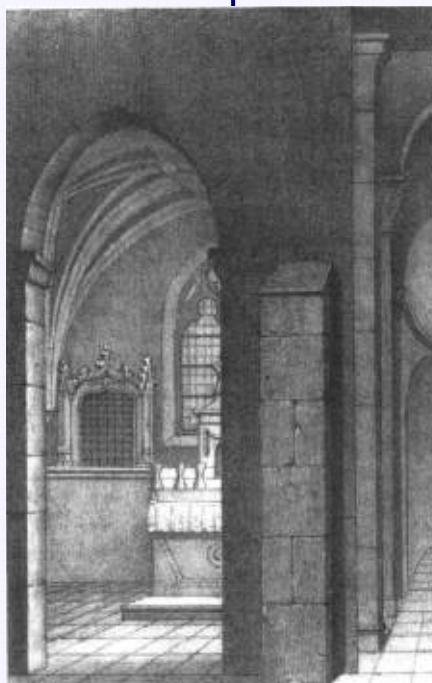
Le saint guerrier venait de Nantes, probablement par Bourbon, et rencontra, pour la première fois, les Sarrasins à Saint-Forgeot (vicus sancti Ferreoli), petite paroisse dédiée à saint Ferreol, de Besançon, à six kilomètres d'Autun. Il fut vainqueur.

Autre bataille ensuite à Saint-Pierre-l'Etrier (sanctus Petrus de Stratà vià), petit village sous les murs d'Autun, berceau du Christianisme et résidence des

premiers évêques.

Il fut encore vainqueur, et poursuivit les infidèles jusqu'à Auxe (Clivus auxiensis, Creuse d'Auxe). A l'orient, sur la route de Chalon. Il fut encore vainqueur et poursuivit les Sarrasins sur la même route jusqu'à Saint-Jean-de-Luze, non loin de Couches (Colchae), où il succomba, écrasé, avec sa vaillante milice, par la multitude des infidèles, venus du Chalonnais au secours de leurs compatriotes...

Je vous ai parlé des sarcophages où reposent les compagnons du Saint ; il y en avait une si grande quantité du temps de Mabillon, qui les visita au XVI^{ème} siècle, que la tradition populaire prétendit que les héros nantais avaient été ensevelis dans des sépulcres de pierre descendus du ciel...



Chapelle de Saint Emilien à St Emiland

Lettre d'un miraculé

Voici la lettre d'un habitant de Saint Emiland qui tente de s'opposer au transfert des reliques de son saint protecteur. Finalement, il a dû laisser faire le départ vers Nantes.

Je viens, Monsieur, dit Charles V***, vous raconter une guérison dont j'ai été moi-même l'objet. Je n'avais que seize ans. Des bains pris imprudemment dans un étang m'occasionnèrent une cruelle maladie. Mes bras et mes jambes enflèrent, je fus pris de douleurs atroces, je souffrais comme si on m'eût coupé les membres. Il suffisait de me toucher pour m'arracher des cris déchirants.

Je ne pouvais me servir ni de mes pieds ni de mes mains. On était obligé de me porter et de me faire manger comme un enfant. j'ai été deux ans dans cet état, sans qu'aucun des remèdes que j'employai m'apportât de soulagement. Voyant la foi des pèlerins dans la protection du bienheureux saint Emiland, je fus pris de la même confiance, et je fis prier M. le curé de vouloir bien exposer les saintes reliques sur l'autel et me permettre de passer quelques heures en prières devant elles.

Après s'y être refusé pendant longtemps, M. le curé y consentit enfin. Mon père me conduisit en voiture, du village de la Troche, où je demeurais, jusqu'à l'église. Il fut obligé de me porter dans la chapelle. J'y restai six heures entières, suppliant le bon saint Emiland de me guérir ou de me faire mourir, tant je souffrais. Le soir, mon père revint avec la voiture. Mon père, lui dis-je, il me semble que je m'en irai bien seul. En effet, je me levai, je sortis de l'église sans aucun secours, et je m'en retournai jusqu'à mon village, sans me servir des bâtons que l'on m'offrait. J'étais guéri. Depuis lors, en effet, je n'ai plus ressenti de douleurs, ni de difficulté à marcher.

Je suis laboureur : je travaille la journée entière à la terre, sans éprouver plus de fatigue qu'un autre. Je me suis marié à l'âge de trente deux ans, j'en ai trente-huit, et j'ai trois enfants bien portants. Ce n'est pas, du reste, la seule fois, que j'ai éprouvé d'une manière sensible, la protection du Bienheureux. Et si je suis venu vous raconter ces choses, ce n'est point par vanité, mais parce que j'ai entendu dire qu'il était question de nous enlever les reliques du bon saint Emiland, chose que nous ne voudrions pas, et à laquelle, pour ma part, je ne pourrais consentir. Vous en comprenez bien la raison : c'est mon

protecteur, celui de ma famille et de toute la paroisse. Ce sont nos pères qui nous l'ont confié, et nous ne pourrions permettre qu'on nous l'enlevât.

Il y a trois ans, on nous annonça qu'on voulait avoir ses reliques, à Nantes, en Bretagne, et qu'on allait les visiter pour s'assurer si c'était les ossements d'un chrétien ou d'un païen. Il y eut une grande rumeur parmi nous. Nous ne comprenions pas qu'on put croire que ce fussent des ossements de païen, quand il faisait des miracles, et, surtout, qu'il m'avait guéri d'une si grande maladie. Le Bienheureux, d'ailleurs, était très-connu. Il était évêque de Nantes, en Bretagne. C'était un grand saint, qui n'avait pas eu besoin de la guerre pour lui, mais qui l'avait faite pour nous sauver, et qui y avait sacrifié sa vie.

J'allai trouver M. le curé, je lui représentai qu'il n'était pas juste d'envoyer les reliques de saint Emiland à Nantes, puisqu'il avait lui-même quitté cette ville pour venir mourir parmi nous, que c'était Dieu qui l'avait décidé ainsi, et que s'il eut voulu que les reliques fussent conservées à Nantes, il l'eût fait mourir dans cette ville, que d'ailleurs nos pères nous l'avaient confié, que nous désirions le garder, que si lui, M. le curé, le laissait partir, nous n'aurions plus de confiance en lui, nous ne l'aimerions plus, et qu'enfin, nous saurions bien y mettre obstacle en

nous plaçant entre lui et quiconque tenterait de nous le ravir.

Saint Emiland était connu localement pour guérir notamment les maladies d'intestin. Par l'exemple de cette lettre, le pouvoir thaumaturge du saint est souligné, et va bien au-delà des maux de ventre.

Le 26 aout 1858, l'abbé Bouange fait procéder à l'examen canonique du corps de Saint Emilien et retire du trésor les reliques suivantes, à transférer à Nantes : Une vertèbre lombaire, trois côtes, un os du pied, un fragment du péroné, une parcelle de la chair du chef.



Église du village de Saint Emiland

Petit Catéchisme de la Nouvelle Messe

Le texte qui suit n'est qu'une synthèse, sous forme de questions-réponses, des études réalisées par de nombreux théologiens sur la nouvelle messe. Il ne prétend pas être exhaustif ni résoudre toutes les objections qui pourraient venir à l'esprit. Les questions-réponses marquées par une étoile (*) sont légèrement plus difficiles à comprendre, même si on a cherché à garder partout un style simple et adapté à tout catholique qui connaisse son catéchisme.

I - Introduction

1. Qu'est-ce que la nouvelle messe ? – La nouvelle messe, dite aussi messe de Paul VI ou *Novus Ordo Missae*, est le rite de la messe imposé par Paul VI à toute l'Église catholique de rite romain le 30 novembre 1969.

2. La nouvelle messe est-elle bonne ? – Pour bien répondre à cette question, il faut distinguer, comme dans tout rite sacramentel, deux aspects : sa *validité* et sa *licéité*.

II – Validité de la nouvelle messe

3. Quand une messe est-elle valide ? – Une messe est valide quand elle réalise vraiment le sacrement de l'Eucharistie (c'est-à-dire la transsubstantiation du pain et du vin dans le Corps et le Sang de Jésus-Christ) et le sacrifice qui l'accompagne.

4. Quelles sont les éléments requis pour qu'une messe soit valide ? – Les éléments requis pour qu'une messe soit valide sont (comme pour tout sacrement) trois : la *matière*, la *forme*, et le *ministre* qui doit avoir l'*intention* de faire ce que fait l'Église.

5. Ces conditions se trouvent-elles réalisées dans la nouvelle messe ? – Il faut répondre avec une distinction. La *matière*, la *forme* (du moins considérée en elle-même) et l'*ordre sacré* du ministre se trouvent réalisés dans la nouvelle messe, sauf abus. Par contre, l'*intention* du ministre, ne se trouve pas toujours réalisée dans la nouvelle messe.

***6. En quel sens l'intention du ministre ne se trouve-t-elle pas toujours réalisée dans la nouvelle messe ?** – La doctrine catholique enseigne que, pour faire un sacrement valide, il faut que le ministre ait l'intention de faire ce que fait l'Église. Or, cette intention le ministre peut l'avoir de deux manières : *premièrement*, par le rite, qui exprime suffisamment ce que l'Église veut faire : on parle alors d'intention *objective* ; *deuxièmement*, par ses propres connaissances personnelles : on parle alors d'intention *subjective*. Pour la validité du sacrement, il suffit que le ministre ait l'une ou l'autre de ces intentions.

***7. Pouvez-vous vous expliquer par un exemple ?** Oui. Lorsqu'un bouddhiste baptise un catéchumène mourant, il ne sait rien du baptême ou du moins il ne croit pas à son efficacité : il n'a donc pas l'intention subjective. Toutefois, par le fait même d'utiliser le rite catholique du baptême, il a l'intention objective. Il s'ensuit que le catéchumène est validement baptisé.

***8. La nouvelle messe donne-t-elle l'intention objective**

au ministre ? – Non, la nouvelle messe ne donne pas l'intention *objective* au ministre, parce que, étant foncièrement ambiguë (cf. nn. 21 et suiv.), elle n'exprime pas suffisamment ce que veut faire l'Église.

***9. Dans la nouvelle Messe, le ministre a-t-il au moins l'intention subjective de faire ce que fait l'Église ?** – Si l'on considère la déformation que la doctrine sur la messe a subie dans les catéchismes et dans l'enseignement des séminaires actuels, on peut conclure que cette intention n'est pas toujours présente.

10. La nouvelle messe est-elle valide ? – La nouvelle messe n'est pas toujours valide. Parfois elle ne l'est pas, par défaut d'intention chez le célébrant (nn. 6 à 9).

11. Le danger que la nouvelle messe soit invalide est-il très grand ? – Oui, le risque que la nouvelle messe soit invalide est très grand. C'est ce qu'affirment, entre autres, les Cardinaux Ottaviani et Bacci, Mgr Lefebvre et le célèbre liturgiste allemand K. Gamber. La raison a été donnée aux nn. 8 et 9.

III – Licéité de la nouvelle messe

12. Suffit-il qu'une messe soit valide pour qu'elle soit bonne ? – Non, il ne suffit pas qu'une messe soit valide pour qu'elle soit bonne. Il faut aussi qu'elle soit *licite*.

13. Quand une messe est-elle licite ? – Une messe est licite quand elle respecte toutes les conditions que l'Église a légitimement établies pour sa célébration. Parmi ces conditions, la plus importante est que la messe exprime suffisamment la foi catholique concernant le mystère de l'Eucharistie.

***14. Pourquoi est-il nécessaire que la messe exprime suffisamment la foi catholique concernant le mystère de l'Eucharistie ?** – Parce que, comme le dit Saint Thomas, *tous les sacrements sont des professions de foi*. La raison en est que les sacrements sont les signes efficaces de la



grâce. En tant qu'*efficaces*, ils produisent en nous la grâce. En tant que *signes*, ils signifient, c'est-à-dire manifestent à l'extérieur la foi intérieure dans les mystères qu'ils produisent. Or, la manifestation extérieure de la foi est précisément ce qu'on appelle profession de foi.

***15. Est-on toujours obligé de professer la foi lors de la célébration d'un sacrement ?** – Pour répondre à cette question, une distinction est nécessaire. Le précepte de professer la foi est double, *positif* et *négatif*.

***16. À quoi nous oblige le précepte positif de la profession de foi ?** – Le précepte *positif* nous oblige à manifester la vraie foi extérieurement (par des paroles, des signes, des gestes, etc.) ; ce précepte n'oblige pas toujours, mais seulement dans les circonstances déterminées par la loi divine ou par la loi ecclésiastique.

***17. À quoi nous oblige le précepte négatif de la profession de foi ?** – Le précepte *négatif* nous oblige à ne pas nier extérieurement la vraie foi, soit directement (par une négation ouverte), soit indirectement (par un acte ambigu qui pourrait être interprété comme une négation) ; ce précepte oblige toujours, en n'importe quelle circonstance.

***18. Pouvez-vous vous expliquer par un exemple ?** – Oui. Dans les premiers siècles de l'Église, les chrétiens persécutés n'étaient pas toujours obligés de dire publiquement qu'ils étaient chrétiens : ils n'étaient pas toujours tenus au précepte *positif* de la profession de foi. En revanche, ils n'avaient jamais le droit de dire qu'ils n'étaient pas chrétiens, ni d'accomplir un acte qui aurait fait penser qu'ils n'étaient pas chrétiens (par exemple, brûler de l'encens devant la statue d'une idole) : ils étaient tenus au précepte *négatif* de la profession de foi, même au péril de leur vie.

***19. Comment la messe réalise-t-elle le précepte de la profession de foi ?** – La messe réalise le précepte de la profession de foi en suivant un rite catholique, c'est-à-dire un rite qui exprime suffisamment la foi catholique concernant le mystère de l'Eucharistie (n. 16). Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple si un prêtre se trouve dans un camp de concentration et ne peut faire autrement), il sera licite de réduire ce rite au strict minimum, c'est-à-dire à la seule double consécration et à la communion. Mais jamais il ne sera permis d'utiliser un rite qui nie la foi catholique sur l'Eucharistie ou qui l'exprime de manière ambiguë (n. 17).

20. La nouvelle messe exprime-t-elle suffisamment la foi catholique dans le mystère de l'Eucharistie ? – Non, la nouvelle messe n'exprime pas suffisamment la foi catholique dans le mystère de l'Eucharistie, mais elle implique une profession de foi foncièrement ambiguë, qui peut être interprétée soit dans un sens catholique soit dans un sens protestant.

21. Comment pouvez-vous affirmer que la nouvelle messe implique une profession de foi ambiguë ? – Je peux affirmer que la nouvelle messe implique une pro-

fession de foi ambiguë, parce que des autorités ecclésiastiques et de grands théologiens l'ont affirmé, et parce que l'analyse de la nouvelle messe en elle-même le montre.

22. Quelles sont les autorités ecclésiastiques et les théologiens qui ont affirmé que la nouvelle messe est ambiguë ? – Pour ne citer que le plus célèbres, ce sont le cardinal Ottaviani (chef du Saint-Office, qui est la congrégation romaine préposée à la sauvegarde de la foi), le cardinal Bacci, Mgr Lefebvre, Mgr de Castro Mayer, le père Philippe de la Trinité (carme déchaux, consultant du Saint-Office et théologien de renom), l'abbé K. Gamber (un des plus célèbres liturgistes du XX^e siècle), le père R.-T. Calmel (dominicain, théologien très connu), A.V.X. da Silveira (professeur d'université catholique, juriste et théologien), sans compter les théologiens de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. – Il y a aussi des *théologiens protestants* qui ont affirmé que la nouvelle messe est ambiguë, car ils ont avoué qu'elle peut être interprétée dans un sens protestant et qu'un pasteur protestant pourrait la célébrer sans pour autant renier ses croyances.

23. Comment, par l'analyse de la nouvelle messe en elle-même, peut-on montrer qu'elle est ambiguë ? – Par l'analyse de la nouvelle messe en elle-même on peut montrer qu'elle est ambiguë par le fait qu'elle s'éloigne nettement de la doctrine catholique concernant le mystère de l'Eucharistie en trois points principaux : la *présence réelle*, le *sacerdoce* et la *nature sacrificielle* de la messe.

***24. Qu'entend-on par l'expression « la nouvelle messe s'éloigne nettement de la doctrine catholique concernant le mystère de l'Eucharistie » ?** – Par cette expression, on entend dire que la nouvelle messe ne nie pas ouvertement la doctrine catholique, mais qu'elle l'exprime d'une manière tellement défectueuse, qu'elle peut être interprétée soit dans un sens catholique, soit dans un sens protestant ; et même, plus facilement dans un sens protestant que dans un sens catholique. Autrement dit, la nouvelle messe n'est pas ouvertement hérétique, mais elle favorise l'hérésie (*favens heresim*).

25. Pourquoi la nouvelle messe s'éloigne-t-elle nettement de la doctrine catholique concernant la présence réelle ? – La doctrine catholique affirme qu'à la messe le pain et le vin sont vraiment et réellement changés dans le Corps et le Sang de Jésus-Christ ; ce changement s'appelle transsubstantiation. La plupart des protestants nient la présence réelle et se contentent d'une présence purement spirituelle et symbolique ; certains admettent la présence réelle, mais non pas par mode de transsubstantiation. – Or, les rites de la nouvelle messe ont éliminé presque toutes les marques d'adoration et de respect envers le Saint-Sacrement : par exemple, le prêtre ne doit plus joindre les pouces et les index après la consécration, les purifications sont extrêmement simplifiées, la communion est reçue debout et souvent dans la main, les génuflexions du prêtre ont été réduites de 14 à 3.

***26. Une seule gémuflexion ne suffit-elle pas à exprimer la foi catholique dans le mystère de la présence réelle ?** –

Pour répondre à cette question, il faut distinguer : *en soi*, une seule gémuflexion suffit pour exprimer le mystère de la transsubstantiation ; mais, *dans le cadre d'un rite*, elle ne suffit pas. La raison en est qu'un rite sacramentel, comme on l'a vu, est un signe. Or, un signe doit être suffisamment parlant pour que nous puissions, à travers lui, accéder à la connaissance de ce qu'il signifie. C'est pourquoi, dans le cadre d'un rite, l'efficacité du signe passe par la multiplication suffisante des gestes et des paroles. – De plus, les gémuflexions conservées dans la nouvelle messe sont équivoques : comme elles ne sont pas placées juste après la consécration, mais après l'ostension ou élévation, on ne voit plus si elles expriment la présence réelle du Christ sous les saintes espèces (comme le veulent les catholiques) ou bien sa présence purement spirituelle dans l'assemblée (comme le veulent les protestants).

***27. Il y a pourtant des rites orientaux catholiques qui ne prévoient aucune gémuflexion et qui ne sont pas considérés ambigus.** –

C'est vrai, mais ces rites n'ont jamais prévu de gémuflexions. On n'est pas passé d'un rite qui exprime davantage l'adoration à un rite qui l'exprime moins. En revanche, dans la nouvelle messe on a eu le passage d'un rite qui prévoyait beaucoup de gémuflexions à un rite qui n'en prévoit que trois ; autrement dit, on est passé d'un rite qui exprime davantage l'adoration à un rite qui l'exprime moins et, qui plus est, de manière équivoque.



28. Pourquoi la nouvelle messe s'éloigne-t-elle nettement de la doctrine catholique concernant le sacerdoce ? –

La doctrine catholique affirme que seul le ministre qui a reçu l'ordre du presbytérat est prêtre au sens strict et véritable, tandis que les fidèles ne peuvent être dits prêtres que dans un sens impropre et métaphorique. Les protestants pensent que tout fidèle est prêtre au sens strict ; celui qui préside le culte n'est qu'un délégué de l'assemblée, qui agit en son nom. Le Concile Vatican II a adopté une position intermédiaire, mais tout aussi fautive : tant le ministre ordonné que les fidèles sont véritablement prêtres, mais d'une manière différente. – Or, dans les rites de la nouvelle messe, la distinction entre le sacerdoce du prêtre et le « sacerdoce » des fidèles a été estompée : par exemple, l'espace réservé aux ministres ordonnés n'est plus séparé, par la table de communion, de l'espace réservé aux fidèles ; les fidèles peuvent accomplir des rôles jadis réservés aux ministres ordonnés, comme lire l'épître ou distribuer la communion ; au début de la messe, il n'y a plus deux *Confiteor*, l'un dit par le prêtre, l'autre par les fidèles, mais un seul *Confiteor*, récité par tout le monde, où l'on s'adresse au prêtre en

l'appelant *frère* et non pas *père* ; de même, avant la communion, il n'y a plus de préparation distincte pour le prêtre et les fidèles.

29. Pourquoi la nouvelle messe s'éloigne-t-elle nettement de la doctrine catholique concernant la nature sacrificielle de la messe ? –

La doctrine catholique affirme que la messe est une véritable réactualisation du sacrifice offert par Notre-Seigneur sur la croix ; par conséquent, la messe n'est pas seulement un sacrifice de louange et d'action de grâce, mais aussi de propitiation. Pour les protestants, la messe est une simple commémoration du sacrifice du Calvaire, qui peut à la limite être considérée comme un sacrifice de louange et d'action de grâce, mais jamais comme un sacrifice de propitiation. – Or, dans les rites de la nouvelle messe, la doctrine catholique concernant la nature sacrificielle de la messe n'est pas positivement niée, mais elle n'est pas non plus positivement affirmée. L'exemple le plus parlant est celui de l'offertoire : l'offertoire du rit romain traditionnel a été supprimé et remplacé par une prière juive de bénédiction de la table. Toutes les prières qui parlaient explicitement de la messe comme sacrifice propitiatoire (*Suscipe, sancte Pater ; Offerimus tibi ; Veni, Sanctificator ; Suscipe, sancta Trinitas*) ont été éliminées.

« D'où, écrit le père Philippe de la Trinité, une ambivalence plus favorable à la doctrine luthérienne pouvant se contenter du texte tel qu'il se présente, qu'à la doctrine catholique se devant de lui imposer un sens dont il est, certes, susceptible, mais qu'il n'appelle à aucun titre ».

30. La nouvelle messe est-elle licite ? – Non, la nouvelle messe n'est pas licite, parce qu'elle inclut une profession de foi ambiguë et équivoque (nn. 20-29). Or, il n'est jamais licite de professer la foi de manière ambiguë et équivoque (nn. 17 et 19).

***31. Comment répondez-vous à l'objection suivante : « Les lois liturgiques générales promulguées par le pape sont infaillibles. Or, la nouvelle messe est une loi liturgique générale promulguée par le pape. Donc la nouvelle messe est infaillible » ?** –

Je réponds en disant qu'il est vrai que les lois liturgiques générales promulguées par le pape sont infaillibles. Cependant, la nouvelle messe n'est pas une loi liturgique. La loi, en effet, se définit comme l'*ordonnance de la raison en vue du bien commun promulguée par celui qui a la charge de la communauté* (Saint Thomas d'Aquin). Or, une loi mauvaise n'est pas ordonnée au bien commun. Donc elle ne réalise pas la définition de loi : elle n'a de loi que le nom. C'est le cas, par exemple, de la loi civile permettant l'avortement : cette loi, étant mauvaise, va contre le bien commun, donc elle n'est pas une loi, même si elle a été

imposée par celui qui a la charge de la communauté civile. Or, la nouvelle messe est mauvaise (n. 41). Donc elle n'est pas une loi liturgique générale et, par conséquent, elle n'est pas infaillible.

III – *Conséquences pratiques*

32. Est-il jamais permis d'assister à la nouvelle messe ? – Pour répondre à la question, il faut distinguer entre assistance *active* et *passive*.

33. En quoi consiste l'assistance *active* à la messe ? – L'assistance *active* consiste en la *présence physique* à la messe, et en l'*intention* de rendre honneur à Dieu par cette présence. L'assistance *active* s'exprime le plus souvent par des actes extérieurs (par exemple, s'unir aux prières communes, faire les mêmes gestes que les autres, communier).

34. En quoi consiste l'assistance *passive* à la messe ? – L'assistance *passive* à la messe consiste en la seule présence physique, sans l'intention de rendre honneur à Dieu par cette présence. L'assistance *passive* se manifeste par l'absence de certains actes extérieurs (par exemple, rester toujours en silence, ne pas s'unir aux prières communes, ne pas faire les mêmes gestes que les autres, ne pas communier).

35. Est-il jamais permis d'assister *activement* à la nouvelle messe ? – Non, il n'est jamais permis d'assister *activement* à la nouvelle messe, car il n'est jamais permis d'adhérer intérieurement à quelque chose d'illicite (cf. n. 30).

36. Est-il jamais permis d'assister *passivement* à la nouvelle messe ? – Oui, dans certains cas il est permis d'assister *passivement* à la nouvelle messe. En effet, l'assistance passive n'implique pas l'adhésion intérieure, mais seulement la présence physique. Donc elle n'est pas mauvaise en soi et peut être permise par une raison grave (par exemple, s'il s'agit d'assister au mariage ou à l'enterrement d'un proche ou d'un ami) et à condition d'éviter tout scandale, c'est-à-dire de ne rien faire qui pourrait laisser penser à une assistance active (cf. nn. 33-34).

37. Par l'assistance *passive* à la nouvelle messe peut-on satisfaire le précepte dominical ? – Non, par l'assistance *passive* à la nouvelle messe on ne peut satisfaire au précepte dominical, parce que ce précepte demande l'assistance *active* à la messe.

38. Peut-on au moins assister *activement* à la nouvelle messe le dimanche si on n'a pas la possibilité de se rendre à la messe traditionnelle ? – Non, on ne peut jamais assister à la nouvelle messe, même si le dimanche on n'a pas la possibilité de se rendre à la messe traditionnelle. On le prouve par deux raisons. Première raison : parce que le droit canonique (can. 1249 ; NC 1248) dit qu'on satisfait au précepte dominical en assistant à une messe célébrée dans un rite *catholique* ; or, la nouvelle messe ne peut pas être considérée comme un rite catholique,

car elle inclut une profession de foi foncièrement ambiguë, qui peut aussi être interprétée dans un sens protestant ; donc le précepte dominical ne s'applique pas à la nouvelle messe. Deuxième raison : Dieu ne nous demande pas d'accomplir le troisième commandement (sanctifier la fête) en allant contre le premier (professer la vraie foi).

39. Peut-on du moins assister *activement* à la nouvelle messe si elle est célébrée sans abus ? – Non, on ne peut assister activement à la nouvelle messe, même si elle est célébrée sans abus, parce que son ambiguïté au niveau de la foi ne dépend pas des abus, mais du rite officiel de la messe lui-même.

40. Peut-on du moins se rendre à la nouvelle messe juste pour recevoir la communion ? – Non, on ne peut se rendre à la nouvelle messe juste pour recevoir la communion, et même pas communier avec des hosties consacrées à la nouvelle messe, parce que la communion est un acte qui manifeste la participation *active*. De plus, la validité de la nouvelle messe est souvent douteuse (n. 10). – Celui qui n'a pas la possibilité de se rendre le dimanche à une messe traditionnelle, s'il s'efforce de sanctifier la fête par d'autres moyens (prières privées, oraison, méditation des textes du missel, etc.), peut être certain que Dieu lui accordera les mêmes grâces que s'il était allé à la messe et avait communie.

41. Finalement, la nouvelle messe est-elle bonne ? Non, la nouvelle messe n'est pas bonne, parce qu'elle est douteusement valide et certainement illicite.

42. Est-ce à dire que tous ceux qui célèbrent ou assistent activement à la nouvelle messe commettent un péché mortel ? – Ceux qui célèbrent ou assistent à la nouvelle messe sans se douter qu'elle est illicite et parfois invalide ne commettent pas de péché, car ils sont dans l'ignorance invincible. On peut penser que la plupart des prêtres et des fidèles conciliaires se trouvent dans cette situation. En revanche, ceux qui savent que la nouvelle messe comporte une profession de foi ambiguë (ou qui s'en doutent sérieusement et ne font rien pour lever le doute) commettent un péché contre la vertu de foi, qui pourra être mortel s'il y a pleine advertance et plein consentement.

RÉFÉRENCES. – Cardinaux A. OTTAVIANI ET A. BACCI (présenté par), *Bref examen critique du « Novus Ordo Missae »*, Rome, 1969. PHILIPPE DE LA TRINITÉ, ocd, *L'offertoire du nouvel Ordo Missae. Note critique*, dans « La pensée catholique » n. 129 (1970), pp. 26-40. A.V.X. DA SILVEIRA, *La nouvelle messe de Paul VI. Qu'en penser ?* Diffusion de la Pensée Française, 1975. K. GAMBER, *La réforme liturgique en question*, Éditions Sainte-Madeleine, 1992. FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X, *Le problème de la réforme liturgique. Étude théologie et liturgique*, Clovis, 2001. J.-M. GLEIZE, fsspx, *Vatican II en débat. Questions disputées autour du 21^e concile œcuménique*, Courrier de Rome, 2013, pp. 59-84. M. TRANQUILLO, fsspx, *La nuova messa e la professione di fede*, dans « La tradizione cattolica », n. 110 (2019), pp. 6-16. – Sur Mgr Lefebvre, cf. B. TISSIER DE MALLERAI, fsspx, *Marcel Lefebvre. Une vie*, Clovis, 2002. Sur Mgr de Castro Mayer, cf. D.A. WHITE, *La gueule du lion. Monseigneur de Castro Mayer et le dernier diocèse catholique*, Éditions Sainte Jeanne d'Arc, 2010. Sur le père Calmel, cf. J.-D. FABRE, op, *Le père Roger-Thomas Calmel*, Clovis, 2012.

Abbé Daniele Di Sorco †

Les 300 enfants martyrs de la Basse Loire

Depuis le dernier pèlerinage de Pentecôte de juin 2019, notre Prieuré compte un troisième chapitre d'enfants. Celui-ci a été placé sous le patronage des 300 enfants martyrs de la Basse Loire.

Voici la présentation de l'histoire tragique de ces enfants victimes de la Terreur révolutionnaire en 1794.

Qui étaient ces enfants ?

Qui commanda leur mise à mort ?

Comment pourrions-nous empêcher que de pareilles horreurs se reproduisent dans le siècle où nous vivons ?

1/ Les enfants de la Basse-Loire appartiennent à des familles qui avaient décidé de défendre le roi et la religion.

L'assemblée révolutionnaire appelée convention nationale condamna à mort le roi Louis XVI qui fut guillotiné le 21 janvier 1793.

Auparavant, la religion catholique était devenue la cible des députés les plus hostiles à elle.

Par un décret du 12 juillet 1790, l'assemblée nationale déclara le clergé français indépendant du Saint Siège, déposa quelques évêques et prétendit que le pouvoir politique ferait désormais élire les évêques et les curés.

Ainsi cette assemblée dite constituante s'attaquait dès juillet 1790 à la primauté du Pape, à la légitimité de la liberté de l'Eglise et allait même jusqu'à obliger les ecclésiastiques à adhérer par un serment aux dispositions de cette nouvelle loi, dite Constitution civile du Clergé.

Plus de la moitié des ministres de l'Eglise refusèrent de se lier par un pareil serment. Ils furent qualifiés de non-jureurs ou réfractaires.

Les autres membres du clergé, devenus schismatiques, étaient appelés assermentés ou jureurs. A ceux-ci les vrais catholiques ne s'adressaient plus. De plus, les hommes de nos contrées prirent les armes pour défendre l'autel et le trône.

Cette décision allait les mener à de sanglantes batailles où leur courage leur permit souvent d'être vainqueurs bien qu'ils fussent opposés à des soldats de métier.

L'armée catholique et romaine, constituée au début de mars 1793, adopta le nom de « catholique et royale » au mois de mai. Elle prit Cholet, Saint Florent, Machecoul en mars ; Bressuire, Thouars, Parthenay, Fontenay en mai ; Saumur et Angers en juin, mais échoua devant Nantes le 29 juin.

A Paris, un comité révolutionnaire appelé « Comité de Salut Public » réunit les différentes troupes républicaines pour former une puissante armée. Appelée « Armée de l'Ouest », elle reprit Cholet (17 octobre 1793), Angers (3 et 4 décembre), Le Mans (13 décembre) et anéantit l'armée vendéenne à Savenay le 23 décembre.

On se souvient que les vendéens ne purent prendre Nantes le 29 juin 1793.

En cette ville arriva, le 20 octobre, le député Carrier, nommé représentant de la Convention à Nantes.

2/ Le principal assassin qui commanda les noyades de Nantes est ce représentant de la Convention nationale.

Cet homme était peureux. Il le fit voir à la bataille de Cholet (17 octobre 1793). Lorsque les bleus reculèrent, Carrier fut pris de panique, abandonna son cheval, sa ceinture et son panache, et passa le pont de la Moine. Le soir il assura qu'il avait perdu son cheval au plus fort de l'action.

Trois jours après, Carrier est à Nantes. Il a reçu du comité de salut public la mission de « purger le corps politique de toutes les mauvaises humeurs qui y circulent ».

Lui, qui craignait tant de perdre la vie, disposera de celle de milliers d'innocents avec cruauté. Il fera périr par la noyade, dans la Loire, des gens considérés par lui comme des ennemis de la République, ou suspects d'être tels : des victimes de dénonciations, des prêtres réfractaires, des soldats vendéens défaits à Savenay, ainsi que leurs enfants.

Carrier faisait construire des bateaux spéciaux destinés



Noyades de Nantes sous les ordres de Carrier

à être coulés dans la Loire avec leur cargaison « d'ennemis de la République ».

Dans l'hiver de 1793-1794, trois à quatre cents enfants périrent ainsi. L'entrepôt des cafés en contenait beaucoup, et dans quel piteux état, après tant de semaines de marche, de misères, de combats, à la suite de l'armée vendéenne !

Les nantais charitables se portèrent en grand nombre à la prison, se proposant de recueillir ces pauvres petits afin de les soustraire à l'infection. Ils en sauvèrent quelques uns. Le 29 décembre 1793, l'officier de santé Thomas en sauva ainsi deux. Le même jour, deux

hommes de l'entourage de Carrier font paraître l'odieux arrêté que voici : « Le comité révolutionnaire enjoint aux commissaires bénévoles de la 17^{ème} section, ainsi qu'au concierge et à tout autre préposé à la garde des prisonniers de l'entrepôt, de ne délivrer à personne, d'ici à nouvel ordre, ni enfant ni individu quelconque, si ce n'est à l'agent qui doit se présenter au nom du commissaire ordonnateur de la marine, lequel ne pourra faire le choix que d'enfants en-dessous de 17 ans. »

Quand le lendemain, l'officier de santé Thomas revint à l'entrepôt, en compagnie de quelques amis désireux d'imiter sa bonne action, les enfants n'étaient plus là. Ils avaient tous été noyés.

Le 2 janvier 1794, le comité révolutionnaire rendit un arrêté ordonnant aux personnes qui avaient recueilli chez elles des Brigandeaux – tel était le sobriquet désignant les enfants pris à Savenay parmi les vaincus de l'armée vendéenne – d'avoir à les ramener au plus tôt dans l'infamie prison.

La semaine suivante, soit le 9 janvier, le comité révolutionnaire donnait l'ordre au concierge Dumais « de donner au plus tôt la liste des personnes qui ont réclamé des brigands à l'entrepôt, avec leur nom, la rue et le numéro... »

Quelques nantais, dociles par peur, reconduisirent à l'entrepôt ceux qu'ils avaient recueilli, et dont plusieurs n'échappèrent pas à la mort.

Carrier avec ses amis du Comité révolutionnaire fit régner la terreur à Nantes jusqu'à son rappel à Paris, où il périt sur l'échafaud en décembre 1794.

3/ Comment pourrions-nous empêcher que de pareilles horreurs se reproduisent ?

En prenant connaissance des paroles adressées par Notre Seigneur Jésus-Christ à Sainte Marguerite-Marie à Paray-le-Monial :

« Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour. Et pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitude par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, et par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi, dans ce sacrement d'amour. »

Il convient de rappeler que la sainte visitandine reçut de Notre Seigneur Jésus-Christ cette plainte amère, au jour octave de la Fête Dieu de l'an 1675, et tandis qu'elle priait derrière la grille du chœur, tournée vers le tabernacle.

Le sacrement d'amour, c'est

la sainte Eucharistie, de laquelle les Jansénistes éloignaient le peuple chrétien, et que les chrétiens eux-mêmes traitaient trop souvent avec irrévérence, froideur, mépris, ou en se rendant coupables de sacrilèges.

Pouvons-nous dire que les chrétiens en 2019 ne se rendent plus coupables de ces péchés là ? Hélas !

Mais le Sacré Cœur de Jésus reste le rempart où les enfers voient se briser leurs attaques : « *Quand l'Eglise encore toute proche de ses origines, gémissait sous le joug des Césars, une croix apparut dans le ciel à un jeune empereur. Elle était le présage et la cause d'un insigne et prochain triomphe. Aujourd'hui, un autre symbole divin, présage très heureux, apparaît à nos yeux, c'est le Cœur très sacré de Jésus, surmonté de la croix et resplendissant d'un éclat incomparable au milieu des flammes. Nous devons placer en Lui toutes nos espérances. C'est à Lui que nous devons demander le salut des hommes et c'est de Lui qu'il faut l'espérer.* » (Léon XIII, Annum sacrum, 25 mai 1899).

Pour obtenir du sacré Cœur qu'Il continue de répandre les flots de sa miséricorde, il faut la prière et le sacrifice. Ces deux maître-mots se retrouvent continuellement de La Salette à Fatima en passant par Lourdes.

Une prière est la plus agréable à Dieu après la sainte Messe, c'est le saint Rosaire. Dieu lui donne aujourd'hui une efficacité nouvelle. (Lucie de Fatima au Père Fuentes, dans « Fatima événement mondial » par Frère François de Marie des Anges. Ed. CRC p 285).



Enfin nous avons appris que nous devons nous consacrer au Cœur Immaculé de Marie. La méthode indiquée par St Louis Marie de Montfort est excellente. Son livre: « L'amour de la Sagesse éternelle » nous renseignera assez.

Abbé Bruno Ravilly †



Entrée de l'ancien entrepôts des cafés
(2, rue Lamoricière à Nantes)